

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 13 DECEMBRE 2022

18 heures

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRESENTS** : Mesdames HERARD, TINE, DROZ-BARTHOLET, BOLILLIER, CUENOT, MARADAN, Messieurs BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSES** : Mesdames JACQUET, GABELLI, Messieurs VIVOT et TOULET

**ABSENTS** : Madame COLIN et Monsieur GEISSBULHER

**PROCURATIONS** : Madame JACQUET à Madame HERARD  
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET  
Monsieur VIVOT à Monsieur BEDOURET

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 11 – votants : 14

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 07 décembre 2022

---

Monsieur le Président ouvre le Conseil en proposant le compte-rendu de la dernière séance qui est validé à l'unanimité.

### **1- ACTION SOCIALE - Tarifs téléalarmes au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Président annonce les nouveaux tarifs sur le dispositif de téléalarme au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec une augmentation de 10%, ce qui représente entre 8 € et 20 € par an pour une personne seule et entre 8 € et 30 € par an pour un couple.

Madame HERARD développe en précisant que cette offre inclut une assistance complète sur le dispositif avec le déplacement de Madame MONNIER qui interviendra autant de fois que de besoins.

Monsieur le Président rajoute que les personnes assujetties à l'impôt pourront demander un abattement de 50% et que ceux bénéficiant de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie pourront déduire le montant payé dans le cadre du plan d'Aide au Maintien à Domicile. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour info, le CCAS tarifie ce service à 16,50 € par mois, ELIAD à 19,90 € par mois et La Poste à 23,50 € par mois. Ces prix sont difficilement comparables car l'offre de prestations incluses est différente d'un organisme à l'autre. Toutefois l'offre du CCAS comprend une assistance incluse qui n'est pas proposée par les offres concurrentes. Cette tarification est autorisée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

### **2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Contrat groupe d'assurance statutaire**

Monsieur Le Président présente le contrat statutaire en expliquant que la Collectivité est adhérente au Centre de Gestion Départementale du Doubs qui a pour mission de renégocier les assurances statutaires qui couvriront les agents titulaires et les stagiaires dans le cadre :

- de décès,
- d'accident du travail,
- de maladies longues et longues durées,

- de maternité,
- de maladie ordinaire.

Il explique que toutes les collectivités adhérentes ont confié la tâche d'analyser et renégocier les contrats auprès du cabinet RISK. Pour cela chaque collectivité se voit proposer un tarif établi sur les arrêts maladies constatés les années précédentes, puis une moyenne est faite pour une année glissante. Les propositions seront différentes d'une collectivité à l'autre, et dans le cadre du CCAS, un besoin des indemnités journalières payées plus tôt et plus longtemps est défini car une obligation de remplacement des agents absents est prise en compte sous peine de fermeture dans certaines structures d'accueil de petite enfance ou un appauvrissement de plages d'accueil de la permanence sociale.

Cela représente une surcote de près de 35 000 €.

Il précise que cette proposition sera gelée pendant 2 ans, une renégociation sera possible après l'étude par type d'absences du service.

Ce contrat est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

### **3- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Convention quadripartite entre l'Organisme pour la Prévention des risques professionnels et de la Santé Au Travail en Franche-Comté, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Ville de Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier**

Monsieur le Président développe ensuite la convention passée avec l'OPSAT qui est l'organisme qui a remplacé la médecine du travail. Celle-ci assure à la fois le rôle de :

- médecine du travail ;
- médecine préventive pour les visites obligatoires liées à l'employeur, aux employés et aux saisonniers ;
- consultation à la demande des agents.

L'OPSAT couvre essentiellement le privé mais réfléchit à une proposition d'offre publique. En attendant cette offre, il est demandé de prolonger d'un an afin d'être couvert au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec un droit de réserve pour une prolongation avec l'OPSAT ou une renégociation.

Cette convention est acceptée à l'unanimité par les Membres du Conseil d'Administration.

### **4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Plan de formation 2021-2023**

Monsieur le Président annonce ensuite le plan de formation triennal qui définit les différents axes prioritaires de la formation qui sont :

- la professionnalisation de l'encadrement ;
- la prévention et la sécurité au travail ;
- le développement des compétences transversales ;
- l'accompagnement des parcours et évolutions professionnelles.

Il précise qu'un avis favorable a été émis le 10 février 2022 par le Comité Technique.

Cela permet d'organiser à la suite des entretiens annuels, des formations qui visent à accompagner les agents pour leur évolution de carrière, un accompagnement dans le cadre d'un concours, un apprentissage ou un passage de VAE ce qui permet une évolution des qualifications, de professionnaliser l'agent et de permettre des évolutions de carrières. Certaines formations sont très fortement mises en avant comme les évolutions informatiques et certains agréments (CACES...). En travaillant avec le centre de gestion, le CNFPT ou d'autres organismes privés, certaines formations peuvent être dispensées dans les centres ou sur sites et en groupe selon les besoins, les compétences internes et les moyens.

Madame HERARD confirme une très grande demande des agents à la formation. La condition du départ à la formation est liée à la continuité de service durant l'absence de l'agent. Les demandes de formations sont surtout faites auprès du CNFPT qui a un catalogue plus large et aucun coût pour la collectivité.

Pour une formation qui n'est pas dispensée par le CNFPT, une étude est faite entre le coût et la ligne budgétaire en cours, auquel cas la formation est repoussée à l'année suivante afin que celle-ci soit incluse dans le vote du budget pour l'année suivante. D'autres possibilités de prises en charge existent comme le compte professionnel de formation (CPF).

Ce plan de formation est validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

#### **5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Règlement formation ajustements**

Monsieur le Président annonce que ce plan de formation implique quelques ajustements du règlement intérieur qui couvre les trois collectivités qui sont la Ville, la CCGP et le CCAS.

Ces ajustements ont reçu un avis favorable du Comité Technique le 26 septembre 2022.

Le membres du Conseil d'Administration valident les ajustements à l'unanimité.

#### **6- FINANCES - Autorisation d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le président annonce le point suivant qui concerne l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Afin d'assurer une continuité dans le déroulement des opérations du service du CCAS, le conseil a la capacité d'engager 25% des dépenses de l'année précédente avant le vote du budget.

C'est une souplesse offerte aux collectivités pour ne pas bloquer l'activité particulièrement sur la partie investissement.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement.

#### **7- Petite Enfance : avenants et conventions de mise à disposition d'une animatrice avec les communautés de communes 2023**

Bénédicte HERARD présente ensuite les avenants et conventions du Relais Petite Enfance qui permet la mise à disposition d'une animatrice du Relais Petite Enfance dans les communes des cinq Communautés de Communes concernées. Elle explique qu'une réunion de bilan annuel s'est tenue avec les Communautés de Communes concernées afin de mettre en transparence les activités faites en 2021, les ouvertures sur 2022 et les prévisions pour 2023. Cela a permis de connaître les besoins de chacune d'elles et de poursuivre le travail pour chaque animatrice du relais référente. Cette dernière travaille en étroite collaboration avec les élus et les assistantes maternelles. Elle a pour mission notamment de renseigner les assistantes maternelles sur les évolutions du métier ; d'informer les parents sur leur rôle d'employeur et d'organiser des activités dans chaque commune.

Cette action est subventionnée en grande partie par la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame DROZ-BARTHOLET constate que certaines assistantes maternelles ne souhaitent pas travailler seules mais se regrouper dans des maisons. Avec les actions menées par le Relais, elles ont la possibilité de se rencontrer autour de cafés des parents, des animations proposées aux enfants, des journées de la Petite Enfance dans le cadre de la semaine Tous Familles...

Les Membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité ces conventions et avenants de mise à disposition.

#### **8- Petite Enfance : Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et Madame DAUFFER, pédiatre**

Monsieur le Président annonce la convention qui permet à Madame DAUFFER d'exercer la fonction de pédiatre dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant. Elle interviendra dans les EAJE durant des vacances pour les problématiques de vaccins, d'allergies et des visites ; elle sera le référent santé de la PMI.

Cette convention est autorisée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente ensuite la décision prise concernant le logiciel ABELIUM qui est le logiciel dédié aux crèches permettant aux parents de s'enregistrer, contrôler l'état de présence des enfants et d'établir les factures.

Monsieur le Président clôt l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration et invite les administrateurs à poser leurs questions.

Madame DROZ BARTHOLET partage une information concernant une enquête sur les métiers territoriaux du Grand Âge avec une nouvelles politique qui est appelée par les professionnels et une description de prochains projets novateurs. S'ensuit une discussion collective sur le Grand Âge avec les moyens disponibles, les attentes des personnes en fin de vie, le manque de personnel, les projets futurs et plus généralement la prise en charge médicale. Ce débat permet de mettre en avant la possibilité de trouver un médecin traitant affiliés CPTS et les différents projets d'installation et de réhabilitation de nouveaux médecins à Pontarlier et les communes voisines.

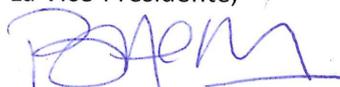
Monsieur le Président informe les membres du conseil sur :

- la reprise de la Maraude,
- la réouverture de Travail et Vie le dimanche de 10h à 16h,
- les places supplémentaires ouvertes pour les hébergements d'urgence,
- le suivi individuel pour les refus d'accueil d'urgence,
- le transfert entre le P'tit Panier et le centre de Dépistage.
- 

Monsieur le Président annonce les dates fixées pour les Conseils d'Administration du prochain semestre et remercie les administrateurs pour leur implication, leur travail et souhaite de bonnes vacances.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

  
Bénédicte HERARD